

Pour les communes et EPCI éligibles, la Mission d'assistance technique réglementaire du Département consiste à :

- Identifier les intervenants et compétences nécessaires à la réalisation de leurs projets
- Organiser leurs projets sur les plans juridique, administratif et financier
- Rechercher les financements publics et présenter les demandes de financement nécessaires à la réalisation de leurs projets
- Organiser sur le plan technique la conduite de leurs projets et passer les contrats publics nécessaires à cet effet

### Domaines d'intervention

- Eau, assainissement, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Voirie
- Mobilité
- Aménagement
- Habitat

### Tarification

Les prestations d'assistance technique réglementaire sont réalisées sous couvert de devis établis par les services départementaux et acceptés par la collectivité bénéficiaire. Les prestations simples de conseil sont proposées à titre gratuit.



LE DÉPARTEMENT

*Le Var, premier partenaire des communes  
et de leurs groupements*

Plus d'informations

[ingenierieCD83@var.fr](mailto:ingenierieCD83@var.fr)

Tél. 04 83 95 00 00

Conseil départemental du Var  
390, avenue des Lices  
CS 41303  
83076 Toulon cedex

Direction de la Communication du Conseil départemental du Var - photo : pixabay.com / photo : pixabay.com

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

**AU PLUS PRÈS DES COMMUNES**

**L'assistance technique  
réglementaire**

*Le Var, premier partenaire des communes  
et de leurs groupements*



PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



Avec l'assistance technique réglementaire, le Département assume pleinement son rôle de premier partenaire des communes.

**Jean-Louis MASSON**  
Président du Conseil départemental du Var

La Mission d'assistance technique réglementaire du Département du Var est une offre d'accompagnement aux collectivités territoriales éligibles, favorisant l'équité, la solidarité et un développement équilibré entre les territoires urbains, périurbains, ruraux et littoraux.

Elle s'appuie sur l'ingénierie départementale qui, dans une relation de proximité, s'adapte en continu aux besoins des communes et des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Dans tous ses domaines de compétences, la Mission d'assistance technique réglementaire propose différents niveaux d'intervention, depuis le conseil ponctuel jusqu'à de l'expertise des équipements existants, pour répondre aux attentes de la collectivité.

## Le processus de demandes d'assistance technique réglementaire

